

DELIBERATION CA055-2020

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu l'arrêté n° 2020-007 du 13 mars 2020 portant délégation de signature en faveur de M. Olivier HUISMAN ;
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers ;
Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil d'Administration le 3 juillet 2020.

Objet de la délibération : Modification de la délibération CA128-2019 du 19 décembre 2019 relative aux tarifs de la Formation Continue 2020-2021 - exonération des droits d'inscription ministériels pour des formations continues (DU et DIU)

Le Conseil d'Administration, réuni en formation plénière le jeudi 9 juillet 2020, le quorum étant atteint, arrête :

L'exonération des droits d'inscription ministériels pour des formations continues (DU et DIU) reportées en 2021 suite à la crise sanitaire est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 31 voix pour.

*Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services
Olivier HUISMAN*

Signé par : Olivier Huisman
Date : 15/07/2020
Qualité : DGS - Signature électronique certifiée Certinomis AA et Agents - 1.2.250.1.86.2.3.8.10.1

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 16 juillet 2020

Report 2019/2020

Formations UFCSanté

Nombre de stagiaires concernés

Ass.Formations *	Capacité	DU	DIU	Attestations	Droits ministériels 170
TOTAL		289	38		51850

Report 2019/2020 après 18 décembre 2020

Formations UFCSanté

Nombre de stagiaires concernés

Capacité	DU	DIU	Attestations	Droits ministériels 170
	19	11		5100

Demande d'un profil exonérant réinscription 2020/2021 cause report 2019/2020

Report des formations

Diplôme concerné	Nbre d'inscrits	Dates initiales	Dates reportées	Nbre de jours concernés	droits ministériels
DIU ECHOGRAPHIE (ETUS) pas de présentiel à Angers	3	entre sept 2019 et juin 2020	entre sept 2020 et juin 2021	50h tronc commun + stage	510
<small>Mail université de Tours" Dans un courriel du 11 mai, David LEVER secrétaire de la coordination nationale indiquait aux étudiants du module Locomoteur qui a été totalement annulé : Aussi, pour l'année 2020-2021, vous conservez l'acquis de votre inscription, je vais</small>					
DIU TRAUMATISMES CRANIO CEREBRAUX	8	11 AU 13/05/20	du 17 au 20 Mai 2021	4	1360
	13				2210
DU Préserver l'indépendance et l'autonomie de la personne âgée	Module 3	19-20/03/20	01/03/21	6 jours	
		9 et 10/04/20	01/04/21		
Module 4					
Module 5	28-29/05/20	01/05/21			
DU VENTILATION ARTIFICIELLE	6		janv ou fevrier 2020		1020
				total coût	5100

mis à jour le 03/07/2020